



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

# AVIS PUBLIC

## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT REGVSAD-2010-185**

Loi sur les cités et villes, L.R.Q. chap. C-19

### **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 18 mai 2010 a été adopté le Règlement intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2010-185 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 AFIN D'INTERDIRE, DANS LA ZONE RA/A-107, LE GROUPE "HABITATION II"**

Ce règlement est entré en vigueur ce 19 mai 2010 conformément à la loi et est disponible au Service du greffe situé à l'hôtel de ville au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, durant les heures normales de bureau.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 4<sup>e</sup> jour de juin 2010

M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, greffière adjointe  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)